

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ PLÉNIER
DU CONSEIL MUNICIPAL DE TRACADIE
SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Le lundi 26 mai 2025
18h30**

Sont présents :	Denis Losier	Maire
	Pierre Morais	Maire suppléant
	Guy Basque	Conseiller
	Rita Benoit	Conseillère
	Thérèse Brideau	Conseillère
	Joanne Doiron	Conseillère
	Chantal Mazerolle	Conseillère
	Réaldine Robichaud	Conseillère
	Geoffrey Saulnier	Conseiller
	Dianna May Savoie	Conseillère
	Yolan Thomas	Conseiller
	Jean-Paul Loyer	Directeur général
	Joey Thibodeau	Greffier municipal

1. MOT DE BIENVENUE

Le maire appelle l'assemblée à l'ordre à 18h30 approximativement et fait la lecture de l'ordre du jour.

Six (6) citoyen(ne)s sont présent(e)s.

Résolution: 2025-098-CP

Proposé par Guy Basque

Appuyé par Rita Benoit

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté avec l'ajout des points 4.1 « Maison à Six-Roads », 4.2 « Club Chasse et Pêche », 4.3 « Déchets solides », 4.4 « La fabrique » et 4.5 « Enseigne Spectacle Tracadie ».

ADOPTÉE

2. PRÉSENCES ET DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

- Aucune.

3. POINTS DE DISCUSSION

3.1 Modification au Plan rural - Temple et résidences pour personnes âgées.

Pour information.

Le comité est informé qu'étant donné que le conseil municipal a demandé l'avis de la CSRPA sur cette demande de modification au zonage, la municipalité se doit de continuer les procédures jusqu'à la première lecture de l'arrêté. C'est seulement à ce moment que le conseil peut rejeter la présente demande.

Des membres du comité demandent si le dossier d'une rue future est relié à la présente demande de modification au zonage. L'administration municipale informe le comité que se sont deux dossiers distincts. Des membres du comité disent qu'ils ne voient pas un tel projet dans ce secteur de la municipalité.

3.2 Modification au Plan rural – Zone N à zone RC.

Pour recommandation au conseil.

Le comité est informé que l'administration municipale ne peut pas divulguer les plans d'un projet d'une entreprise étant donné que ladite entreprise n'a pas divulgué son plan publiquement. Un membre du comité demande si cette information est pertinente pour le présent dossier. L'administration municipale répond que oui.

Résolution: 2025-099-CP

Proposé par Dianna May Savoie

Appuyé par Joanne Doiron

QUE le conseil se réunisse en huis clos conformément à l'article 68 de la Loi sur la gouvernance locale.

ADOPTÉE

Une partie du présent point est discuté sans la présence du public en conformité avec l'article 68(1) c) Questions de renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes financières pour une personne ou pour le gouvernement local.

Résolution: 2025-100-CP

Proposé par Pierre Morais

Appuyé par Dianna May Savoie

QUE le huis clos cesse.

ADOPTÉE

Résolution: 2025-101-CP
Proposé par Réaldine Robichaud
Appuyé par Joanne Doiron

QU'il soit donné comme directive à l'administration municipale de continuer les procédures pour cette demande de modification au Plan rural de Tracadie.

ADOPTÉE

3.3 Véloroute PA – Entente de partenariat dans le cadre du Forfait Ville pour la saison 2025.

Pour recommandation au conseil.

Les membres du comité discutent d'une demande pour une entente de partenariat dans le cadre Forfait Ville pour la saison 2025 entre la municipalité et la Véloroute Péninsule acadienne.

Un membre du comité suggère de nommer un tronçon de la véloroute dans Tracadie en hommage à Ernest Ferguson qui est un des fondateurs de la véloroute.

Résolution: 2025-102-CP
Proposé par Réaldine Robichaud
Appuyé par Yolán Thomas

QU'il soit recommandé d'accepter la présente entente avec la Véloroute Péninsule acadienne.

ADOPTÉE

Résolution: 2025-103-CP
Proposé par Pierre Morais
Appuyé par Rita Benoit

QU'il soit recommandé de demander à la Véloroute Péninsule acadienne de nommer un tronçon de la véloroute dans Tracadie en hommage à Ernest Ferguson.

ADOPTÉE

3.4 Conseil récréatif de St-Pons – Demande pour avoir des étudiants.

Pour information et suivi.

Les membres du comité discutent d'une demande de la part du conseil récréatif de St-Pons pour avoir des étudiants de la municipalité afin de faire certains travaux. L'administration municipale informe le comité que cette demande aurait dû être faite beaucoup plus tôt afin de mieux planifier le travail des étudiants. La question que le comité doit se poser est de savoir

si la municipalité peut prêter ses étudiants aux centres communautaires alors qu'ils sont déjà très occupés avec leurs tâches quotidiennes durant l'été. Pour des membres du comité, le centre communautaire de St-Pons appartient à la municipalité et celle-ci devrait pouvoir fournir des étudiants pour cette demande. Le comité est informé qu'habituellement les étudiants sont embauchés pour des tâches spécifiques. Un membre du comité dit que la municipalité va fournir un montant de 10 000 \$ à chaque centre communautaire et que ce montant pourrait être utilisé par le centre communautaire de St-Pons pour embaucher des étudiants.

Résolution: 2025-104-CP

Proposé par Rita Benoit

Appuyé par Joanne Doiron

QU'il soit donné comme directive à l'administration municipale de faire une analyse sur la présente demande afin de savoir si la municipalité peut se permettre de prêter ses étudiants.

ADOPTÉE

3.5 AFMNB – Prix Les Éloizes.

Pour information et suivi.

L'administration municipale présente une demande afin de savoir si les membres du comité veulent faire une nomination dans la catégorie « Soutien aux arts » pour les prochains prix Éloizes. Le comité est informé que la date limite est le 31 mai 2025. Le maire Denis Losier recommande que la municipalité soit nommée dans cette catégorie pour son soutien financier auprès de divers spectacles cette année, à la mise en place d'une politique culturelle ainsi qu'à l'embauche d'un coordonnateur Arts, culture et patrimoine.

Résolution: 2025-105-CP

Proposé par Rita Benoit

Appuyé par Chantal Mazerolle

QU'il soit donné comme directive à l'administration municipale de nommer la Municipalité régionale de Tracadie dans la catégorie « Soutien aux arts ».

ADOPTÉE

3.6 Suivi de la rencontre avec le comité pour la rénovation du gymnase de la Polyvalente W.-A. Losier.

Pour information et suivi.

Suite à une rencontre avec les représentants du comité concernant les rénovations du gymnase de la Polyvalente W.-A. Losier, l'administration municipale rappelle aux membres du comité que lesdits représentants ont

demandé de travailler conjointement avec la municipalité pour préparer ce projet et l'apporter à un autre niveau pour la population et que l'administration municipale prenne en charge ce projet afin que celui-ci puisse mieux avancer dans sa préparation.

Le maire informe le comité que la province n'aurait pas l'intention de modifier son projet de rénovation du gymnase, sauf peut-être lors d'autres rénovations dans le futur.

Des membres du comité disent que l'administration municipale a présentement trop de projets à l'étude, mais que la décision du comité n'est pas un non définitif.

Résolution: 2025-106-CP

Proposé par Thérèse Brideau

Appuyé par Guy Basque

QU'il soit donné comme directive à l'administration municipale d'informer les demandeurs que la municipalité n'a pas actuellement la capacité pour prendre en charge ce projet.

ADOPTÉE

3.7 Nomination d'une nouvelle rue dans le parc industriel.

Pour recommandation au conseil.

L'administration municipale rappelle au comité que lors de la réunion du Comité plénier du 24 mars 2025, elle a demandé pour des suggestions de noms pour une nouvelle rue dans le parc industriel de Tracadie et que les membres du comité devaient envoyer leurs suggestions par courriel au greffier municipal. En date du 23 mai, l'administration municipale a reçu une seule proposition, soit « la rue de la Production ». L'administration municipale informe le comité que ce nom n'existe pas ailleurs dans la municipalité.

Résolution: 2025-107-CP

Proposé par Rita Benoit

Appuyé par Joanne Doiron

QU'il soit donné comme directive à l'administration municipale d'accepter comme nom pour une nouvelle rue, « la rue de la Production ».

ADOPTÉE

3.8 Élection du maire suppléant.

Pour information et suivi.

Le comité est informé qu'en juin 2023, le conseil municipal a procédé aux dernières élections d'un maire suppléant. Étant donné que cela va faire deux (2) ans, il y aura des élections pour le poste de maire suppléant à la réunion ordinaire du 9 juin 2025, comme le prévoit l'arrêté procédural du conseil municipal.

3.9 Arrêté sur la rémunération du conseil municipal - Rémunération du maire suppléant.

Pour information et suivi.

Le comité est informé que la présente demande vient d'un membre du comité. Un membre du comité dit que lorsqu'un membre du conseil manque une réunion, il reçoit une pénalité de 115 \$ et que lorsque le maire suppléant n'est pas disponible pour remplacer le maire, la municipalité envoie à sa place, un autre membre du conseil municipal qui est payé 115 \$. Le comité est informé que le maire suppléant reçoit un montant supplémentaire sur son salaire pour son rôle de remplaçant du maire. Un membre du comité dit que le fait d'aller à tous les événements pour avoir la présence du maire ou du maire suppléant n'est pas l'une des tâches du maire ou du maire suppléant qui est décrit dans la Loi sur la gouvernance locale. Un membre du comité demande que ce ne soit pas toujours les mêmes personnes qui remplacent le maire ou le maire suppléant. Un membre du comité dit que la modification proposée va pénaliser un maire suppléant qui travaille, car il sera moins disponible qu'un maire suppléant à la retraite.

Résolution: 2025-108-CP

Proposé par Chantal Mazerolle

Appuyé par Rita Benoit

QU'il soit donné comme directive à l'administration municipale de préparer une modification à l'arrêté sur la rémunération du conseil municipal afin de pénaliser le maire suppléant d'un montant de 115 \$ lorsqu'il ne peut pas remplacer le maire et qu'un autre membre du conseil le remplace.

4 OUI

6 NON

REJETÉE

3.10 Code de déontologie – Traitement des plaintes.

Pour information et suivi.

Le comité est informé que la présente demande vient d'un membre du comité. Un membre du comité recommande que toute plainte qui est reçue par la municipalité soit envoyée directement à un consultant. L'administration municipale demande quoi faire si une plainte est reçue après un délai de 30 jours. Un membre du comité dit qu'un consultant va coûter cher dans le cas de plainte frivole. Des membres du comité disent que c'est la responsabilité du conseil municipal de déterminer si une plainte est recevable ou non.

Résolution: 2025-109-CP

Proposé par Chantal Mazerolle

Appuyé par Guy Basque

QU'il soit donné comme directive à l'administration municipale de préparer une modification à l'arrêté sur le Code de déontologie du conseil municipal afin que toute plainte qui est reçue par la municipalité soit envoyée directement à un consultant plutôt que d'être traitée en premier par le conseil municipal.

5 OUI

5 NON

Les votes étant égaux, le maire vote OUI.

ADOPTÉE

Résolution: 2025-110-CP

Proposé par Geoffrey Saulnier

Appuyé par Joanne Doiron

QU'il soit donné comme directive à l'administration municipale de préparer une modification à l'arrêté sur le Code de déontologie du conseil municipal afin que le conseil municipal ne puisse plus autoriser une prolongation du délai d'une plainte qui a dépassé le délai minimal pour recevoir une plainte.

IL EST ÉGALEMENT ENTENDU QUE les plaintes ne seront plus anonymes.

7 OUI

3 NON

ADOPTÉE

4. AUTRES

4.1 Maison à Six Roads.

Pour information.

Un membre du comité demande une mise à jour de la vente d'un bâtiment à Six-Roads. Le comité est informé que le processus est en cours.

4.2 Club Chasse et Pêche.

Pour information.

Un membre du comité demande si la municipalité a reçu une demande du Club Chasse et Pêche pour une aide financière dans le cadre d'un projet pour aménager un champ de tir. L'administration municipale informe le comité qu'elle n'a pas reçu une telle demande.

4.3 Déchets solides.

Pour information.

Un membre du comité demande que l'on garde le statu quo pour la collecte des déchets solides. Le comité est informé que l'administration municipale travaille présentement à une présentation sur ce dossier et qu'il est important que le conseil municipal prenne connaissance de chaque dossier. Un membre du comité demande d'avoir une analyse financière pour chaque dossier. Le comité est informé que le conseil municipal avait accepté de maintenir les critères adoptés en 2020.

4.4 La fabrique.

Pour information et suivi.

Un membre du comité demande si La fabrique a envoyé une demande pour acquérir un terrain municipal. L'administration municipale informe le comité que La fabrique a déjà envoyé une telle demande et que le comité avait demandé plus de précision sur ladite demande. Le comité est aussi informé que la municipalité a reçu les informations supplémentaires demandées. Un membre du comité dit que la municipalité n'a pas fait assez pour aider La fabrique.

Résolution: 2025-111-CP

Proposé par Joanne Doiron

Appuyé par Geoffrey Saulnier

QU'il soit donné comme directive à l'administration municipale d'apporter à nouveau toutes les demandes de La fabrique.

ADOPTÉE

4.5 Enseigne Spectacle Tracadie.

Pour information et suivi.

Le comité est informé que Spectacle Tracadie aurait reçu un avis de la CSRPA pour une enseigne.

Résolution: 2025-112-CP

Proposé par Réaldine Robichaud

Appuyé par Joanne Doiron

QU'il soit donné comme directive à l'administration municipale d'aviser la CSRPA que lesdites enseignes de Spectacles Tracadie sont temporaires.

ADOPTÉE

5. DOSSIERS POUR DISCUSSIONS À HUIS CLOS

Résolution: 2025-113-CP

Proposé par Rita Benoit

Appuyé par Yolán Thomas

QUE le conseil se réunisse en huis clos conformément à l'article 68 de la Loi sur la gouvernance locale.

ADOPTÉE

5.1 Article 68(1) g) Questions de litiges actuels ou potentiels touchant le gouvernement local.

Le présent point est discuté sans la présence du public en conformité avec l'article 68(1) g) Questions de litiges actuels ou potentiels touchant le gouvernement local.

Résolution: 2025-124-CP

Proposé par Rita Benoit

Appuyé par Guy Basque

QUE le huis clos cesse.

ADOPTÉE

6. LEVÉE DE LA RÉUNION

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller Yolán Thomas propose que la réunion soit levée à 21h20 approximativement.

Joey Thibodeau, Greffier municipal